

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAIS

Arrondissement de Lens

Canton de Wingles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du mercredi 2 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation à la réunion : jeudi 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (25) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (2) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS) Madame Mélanie TAHON (a donné procuration à Monsieur Daniel DELENCLOS)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Cathie WASIKOWSKI est élue secrétaire de séance.

2025-44 : Aide à l'installation d'un commerçant

Le soutien financier à un commerce de bouche ou d'artisans, pour son installation et son aménagement, est une aide économique relevant de l'article L.1511-3 du CGCT qui s'inscrit dans la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. »

Il apparaît que la CALL n'a pas, depuis le 1^{er} janvier 2017, délibéré pour définir l'intérêt communautaire de cette compétence. La dernière délibération en matière de développement économique date du 24 juin 2005 et ne fait pas référence à une intervention de la CALL en matière de développement du commerce local.

Ainsi, et dès lors que ce projet est situé en dehors d'une zone d'activités économique et qu'il n'a pas reconnu d'intérêt communautaire par le CA de Lens- Liévin, la commune de Grenay demeure compétente pour sa mise en œuvre

Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de Monsieur IRFAQ Kamel qui demande de bénéficier de l'aide financière suite à l'ouverture de son commerce **BELLA FOOD** au 10 rue Arthur Lamendin 62160 GRENA

Une convention est établie afin de définir les modalités et obligations de chacune des parties. Dans la mesure où la commune de Grenay cherche à favoriser l'installation de commerces de bouche ou d'artisans (hors débits de boissons), elle souhaite apporter son soutien à des projets locaux, en respectant les conditions de surface et de durée d'installation selon le principe suivant :

- Surface minimale de 40m² pouvant aller jusqu'à 200 m² si le commerce prévoit une zone de préparation
- Installation minimum de 3 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à 23 voix pour et 4 abstentions (Monsieur TENTELIER, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur IBBA, Madame DUVEAU)

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENA
3 avr. 2025

La secrétaire de séance,
Cathie WASIKOWSKI